

REGLEMENT LACANAU TRI'EVENTS 2020

Préambule

Les épreuves du Lacanau Tri'Events sont soumises au règlement de la FFTRI.

Il est de la responsabilité de l'athlète de prendre connaissance du règlement complet de la course.

En s'inscrivant et prenant part aux compétitions du Lacanau Tri'Events, chaque athlète reconnaît avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter dans sa totalité.

Conditions d'accès

- Avoir plus de 18 ans
- Etre licencié FFTRI compétition, obligation de présenter la licence lors du retrait du dossard.
- Pour les non licenciés lors du retrait du dossard obligation de fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique du triathlon en compétition de moins de 1 an et faire l'acquisition d'un pass journée.

A défaut des points ci dessus, toute participation aux épreuves est exclue et aucun remboursement ne pourra être exigé.

Les concurrents ont l'obligation de participer au briefing avant le départ de la course à proximité du parc à vélo.

Pour le SAS Elites suivant les demandes l'organisation se réserve le droit de sélectionner les athlètes

NATATION

- Le port du bonnet fourni par l'organisation est obligatoire.
- Le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est égale ou inférieure à 16°C et interdit si la température est supérieure à 24°C.

Il est conseillé aux triathlètes de ne pas porter le dossard pendant l'épreuve natation.

Si l'épreuve natation venait à être annulée en raison des conditions climatiques (tempêtes, température...) elle serait remplacée par 5km de course à pied pour le half et 2.5km pour le M.

CYCLISME

- Le port du casque à coque rigide et homologué est obligatoire, jugulaire fermée.
- Le circuit n'est pas fermé à la circulation, le triathlète doit respecter le code de la route, ne pas couper les virages et rouler le plus à droite de la voie de droite de la route.
- Le dossard doit être visible sur le dos et toute modification est interdite.
- Le drafting est interdit
- Il est demandé aux triathlètes de respecter la zone de propreté située avant et après la zone de ravitaillement. En cas de non respect, les arbitres pourront sanctionner.

- Pour le format Half il ne sera plus possible de partir sur la course à pied 4h30 après le départ natation.

COURSE A PIED

- Le dossard doit être placé sur le devant du maillot et être parfaitement visible.
- Il est interdit de sortir du parcours course à pied ou de prendre un raccourci.
- Des points de contrôle seront mis en place sur la boucle pour vérifier que les concurrent font bien le parcours prévu et le bon nombre de boucle.
- Le temps limite pour le format Half est fixé à 6h30 après le départ.

PARC DE TRANSITION

- Tout déplacement dans le parc à vélo se fait à pied vélo à la main jugulaire fermée.
- Chaque concurrent devra respecter l'emplacement attribué par son dossard.
- Les triathlètes doivent pousser leur vélo jusqu'à la sortie du parc, ils ne sont autorisés à monter sur leur vélo qu'après la ligne marquée au sol, pour le retour il faut descendre du vélo avant de rentrer au parc au niveau de la ligne marquée au sol.
- En entrant dans le parc les triathlètes doivent ranger eux même leur vélo sur le rack correspondant à leur numéro de dossard (emplacement initial).

CHRONOMETRAGE

- Le chronométrage est réalisé par une entreprise spécialisée.

ANNULATION

- En cas d'empêchement pour force majeure (conditions climatiques, arrêté préfectoral par exemple.....) l'épreuve sera annulée mais les frais d'inscription restent acquis à l'organisation.
- Toute personne peut au moment de son inscription souscrire à la garantie ANNULATION
- **Assuré** : toute personne qui a souscrit la garantie ANNULATION en même temps que son inscription a une course du Lacanau Tri'Events 2020 (en cochant la case correspondante sur le formulaire d'inscription en ligne de Protiming)
- **Objet de l'assurance** : garantir à l'assuré le remboursement de ses frais d'inscription* au Lacanau Tri'Events, dès lors qu'il a été obligé d'annuler sa participation du fait d'un des événements suivants et sous condition de production de justificatifs. (*après déduction du montant de la garantie Annulation, des frais bancaires Protiming et de 5€ de frais de dossier)
 - Décès, accident ou maladie du participant assuré
 - Décès, accident ou maladie grave (nécessitant une hospitalisation) de son conjoint, d'un ascendant ou descendant du premier degré survenant dans les trente jours précédant la manifestation

- Un licenciement économique ou mutation professionnelle de l'assuré ou de son conjoint.

➤ **Principales exclusions** : est notamment exclu de la garantie le remboursement des frais motivés par :

- Une maladie ou un accident déjà constaté(e) avant la souscription.
- Une grossesse antérieure à l'inscription.
- Une faute intentionnelle de l'assuré.
- Refus des congés par l'employeur.

➤ **Tarif Garantie Annulation**

- Format Half : 20€
- Format M et Relais M : 10€

➤ **Conditions d'indemnisation** : Pour les personnes ayant souscrit à la garantie d'annulation et souhaitant annuler leur inscription, la demande d'indemnisation devra obligatoirement être formulée par email à lacanautrievents@gmail.com et devra être obligatoirement accompagnée d'un document officiel justifiant l'annulation de la participation. Les dossiers seront instruits et le remboursement sera effectué sur la carte bancaire ayant servi au paiement de l'inscription.

Il ne sera effectué aucun remboursement hors garantie annulation souscrite

En cas de non remboursement, aucun report d'inscription sur une autre édition ne pourra être effectué.

→ En début d'année nous allons proposer la possibilité de revendre son dossard par l'intermédiaire de PROTIMING nous indiquerons sur le site la procédure à suivre lorsque le système sera opérationnel

DISPOSITIONS PARTICULIERES

- De part leur participation aux épreuves du Lacanau Tri'Events chaque concurrent autorise l'organisation à utiliser son image en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée.
- De part leur participation aux épreuves du Lacanau Tri'Events chaque concurrent autorise l'organisation et ses partenaires à utiliser l'adresse email donnée lors de l'inscription et accepte de recevoir des newsletters.
- La présence est obligatoire lors de la remise des prix. Les prix non remis lors du podium seront conservés par l'organisateur et ne pourront être réclamés par le triathlète.

- L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, d'accident provoqué par le non respect du code de la route et des consignes des organisateurs.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet y compris dans le parc à vélo.